



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 9969

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les consequences du manque d'etalement des vacances pour nos entreprises francaises. En effet, en raison notamment des vacances scolaires, l'arret des usines se limite en general a quelques semaines de fin juillet a fin aout, ce qui oblige la profession a sous-traiter environ 30 p. 100 des travaux a l'exterieur de nos frontieres. Il lui demande en consequence si une politique d'etalement des conges ne permettrait pas une meilleure utilisation de la main-d'oeuvre francaise.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire evoque les problemes poses par le manque d'etalement des vacances scolaires. Il demande si une meilleure politique d'etalement des conges ne permettrait pas une meilleure utilisation de la main d'oeuvre. Il est exact que beaucoup d'entreprises, et notamment d'entreprises industrielles, sont amenees a fermer ou a reduire presque totalement leurs activites pendant quelques semaines, chaque annee de la fin juillet a la fin aout. Dans une organisation de l'industrie manufacturiere ou les entreprises pouvaient constituer des stocks importants, on a pu demander a certaines d'entre elles de faire des efforts pour mieux utiliser les equipements de production tout au long de l'annee civile. La mise en place d'organisation du travail en flux tendus reduit notablement les possibilites de ce type, des lors que les entreprises ne fonctionnent qu'a la demande. Lorsque celle-ci est particulierement creuse comme c'est le cas dans une periode de l'annee qu'est le mois d'aout, il est peu envisageable qu'une entreprise poursuive une activite de production dont elle ne sait pas quel peut en etre l'ecoulement. Par ailleurs, la modification du systeme de repartition des conges pour les travailleurs salaries et notamment l'octroi de deux jours supplementaires en cas de fractionnement a modifie assez sensiblement le rythme des prises de conges par les salaries. Plus de la moitie de ces derniers prennent desormais des conges a raison de trois semaines en ete et de deux semaines en hiver. Des fractionnements encore plus reduits se pratiquent egalement. Le personnel contraint de prendre des conges a date fixe du fait de la fermeture de l'entreprise industrielle diminue d'annee en annee, comme diminue parallelement le nombre des personnes affectees a la production directe. Il resulte de l'ensemble des observations qui precedent qu'une mesure generale sur les conges scolaires a probablement peu de chance d'avoir des effets significatifs sur la repartition annuelle des rythmes de production. A la marge, certains comportements ou certaines habitudes pourraient sans doute etre modifies, mais le gain en emplois n'apparait pas suffisant pour contre-balancer une contrainte generale dont il est, de plus, difficile d'evaluer les effets sur d'autres secteurs de l'economie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9969

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 janvier 1994, page 103

**Réponse publiée le** : 25 juillet 1994, page 3796